

POLICY FORUM

Solutions for Canadian Digital Policy and Legislation

02 Laying the Groundwork: Defining Canada's Digital Policy

The Canadian Internet Society Policy Forum:: Solutions pour la politique et la législation numériques canadiennes

25 novembre 2024 - Rideau Club, Ottawa

02 Préparer le terrain : Définir la politique numérique du Canada

Tim Denton, Chair, The Canadian Internet Society: [00:00:00] Il y a quelques années, j'ai eu l'occasion de reprendre contact avec une ancienne petite amie, et nous avons déjeuné ensemble. Nous avons parlé du bon vieux temps. Nous avons parlé de nos nouvelles familles et de nos emplois, carrières, etc., etc., et c'était très agréable. Environ trois ou quatre mois plus tard, j'ai croisé la sœur de mon ex-petite amie, et ma sœur, et sa sœur m'a dit, Oh, oui, tu as déjeuné avec Anne.

Est-ce que c'est arrivé ? J'ai dit, oui. Qu'est-ce qu'elle a dit à ce sujet ? Oh, elle a dit, tu es toujours petit.

Donc, je suis petit, et je compte être bref. Comme Frank l'a souligné, le Forum sur les politiques en [00:01:00] juin et cet événement ne sont pas la fin, mais plutôt le début d'un processus. La Société Internet du Canada a décidé de s'appuyer sur ces expériences pour créer des forums qui rassemblent connaissances et expertise afin de conseiller le gouvernement sur la manière de relever les défis posés par l'internet et l'économie du savoir, défis auxquels tout gouvernement, quelle que soit son orientation politique, sera confronté.

Dans les quelques minutes qui me sont accordées, j'aimerais aborder deux problèmes qui contribuent à l'incapacité du gouvernement à appréhender l'internet et l'économie du savoir. Il y a des dizaines de sujets que je pourrais mentionner, mais je pense que deux en particulier ont posé des obstacles majeurs à la politique gouvernementale ces

dernières années, et ont suscité de la [00:02:00] frustration chez ceux d'entre nous qui ont tenté de comprendre ou d'influencer cette politique.

Le premier est la culture du secret, et le second est le jeu législatif.

Cela fait plus de 40 ans que la Loi sur l'accès à l'information est entrée en vigueur. Au fil des ans, les délais de réponse aux demandes d'accès se sont allongés, tandis qu'une bureaucratie hypersensible a appris à appliquer de plus en plus habilement des exemptions pour empêcher les Canadiens de savoir ce que le gouvernement sait et ce que le gouvernement fait.

Je suis bien placé pour en parler, car en tant qu'avocat au sein du gouvernement, j'ai apporté mes connaissances et compétences à cet exercice. Parallèlement, l'environnement informationnel dans lequel nous vivons a [00:03:00] changé. Par exemple, si vous regardez la Tribune de la presse parlementaire, elle est réduite. En fait, elle est décimée.

Il y a donc moins de personnes, de professionnels, capables de veiller pour nous. Pour que nous puissions répondre au gouvernement, contribuer au gouvernement, contribuer à notre propre gouvernance, ce fossé doit être comblé. Et en ce moment, il y a un écart important entre ce que les Canadiens peuvent savoir et ce qu'ils doivent savoir.

En bref, la culture du secret entraîne un manque de responsabilité, tant de la part des bureaucrates que des politiciens, en particulier des ministres. Un exemple frappant de cela est, bien sûr, l'application ArriveCAN. Le vérificateur général, avec tous ses pouvoirs, ne [00:04:00] peut pas déterminer ce qui s'est passé, ce que cela a coûté, qui a pris les décisions, et il est également clair que quelqu'un ment au Parlement.

Ce sont des péchés graves dans tout ordre démocratique, mais cette culture du secret empêche les Canadiens de demander des comptes au gouvernement. Nous avons également ce vaste document de secret du Conseil privé qui empêche même des affaires courantes comme les soumissions au Conseil du Trésor d'être rendues publiques.

Pourquoi ? Parce que ce sont des secrets du Conseil privé de la Reine pour le Canada. Désolé, du Conseil privé du Roi. Les projets de loi sont considérés [00:05:00] comme un secret du Conseil privé de la Reine, et cela entrave la capacité des ministères à, en fait, modifier la législation en cours de rédaction. Consulter des experts, consulter des groupes d'intérêt pour s'assurer que la législation que tout le monde souhaite est en fait, en position, être adoptée par le parlement.

Les délibérations des tribunaux administratifs sont soumises au secret délibératif. Nous ne savons pas comment le CRPC prend ses décisions. Il n'y a pas de culture de la

dissidence. Il n'y a pas de culture de responsabilité pour les contributions individuelles à ces décisions. Je suis désolé. D'accord. Avis juridiques. Donc, le ministère de la Justice est le conseiller juridique du gouvernement.

Nous comprenons la nécessité, dans [00:06:00] certains cas particuliers, du secret professionnel entre l'avocat et le client, mais vraiment, devrait-il s'appliquer à des questions comme la constitutionnalité des lois? Cela ne devrait-il pas être quelque chose d'exposé au public, ouvert au débat, et permettant un engagement sur la base du pouvoir législatif exercé?

Et enfin, en raison du déclin des organisations de presse publiques, les lobbyistes ont beaucoup plus accès à l'information que les organisations de presse et les citoyens. L'impact de cela conduit à une méfiance envers le gouvernement, un mépris pour l'expertise, et bien sûr, là où il y a des lacunes d'information et de connaissances, le vide est comblé par la désinformation et la mésinformation.

Et enfin, en raison du déclin des organisations de presse publiques, les lobbyistes ont beaucoup plus accès à l'information que les organisations de presse et les citoyens. L'impact de cela conduit à une méfiance envers le gouvernement, un mépris pour l'expertise, et bien sûr, là où il y a des lacunes d'information et de connaissances, le vide est comblé par la désinformation et la mésinformation.

[00:07:00] Le deuxième domaine sur lequel j'aimerais me concentrer est la stratégie législative. Cela consiste à marier la législation sur la vie privée avec l'intelligence artificielle. Par exemple, marier la législation sur la vie privée avec la législation sur l'intelligence artificielle. Les deux n'ont rien en commun. Marier la législation sur les préjudices en ligne avec les discours de haine et le code pénal.

Oui, il y a des relations entre les deux, mais l'un est un code complet qui doit être examiné en profondeur, pour ses caractéristiques particulières et son impact. Et ils sont très différents de l'impact de faire examiner diverses formes de discours haineux par la Commission canadienne des droits de la personne, et du code criminel qui impose des peines allant jusqu'à l'emprisonnement à vie, en soi, pour des infractions.

Ce jeu politique a non [00:08:00] seulement bloqué des lois extrêmement importantes pour les Canadiens, mais il a également empêché les Comités parlementaires de pouvoir étudier correctement la législation en tant que telle. Et bien sûr, cela a frustré ceux qui cherchent à faire des soumissions aux Comités parlementaires, car il y a un temps limité et une expertise limitée à mobiliser.

Cela détourne l'attention d'un examen approfondi et prend en otage des législations nécessaires au profit de législations impopulaires ou sous-développées. Merci beaucoup.

Philip Palmer, Vice President, The Canadian Internet Society: Bonjour à tous. Merci d'être venus. J'espère que nous allons passer un après-midi intéressant. J'ai sept minutes pour expliquer toute l'histoire d'Internet, ce que je ne ferai pas, et pour vous intéresser aux questions de politique qui nous concernent. Si vous écoutez Peter Thiel, nous stagnons.

[00:09:00] D'une manière générale, les progrès du début du 20e siècle se sont arrêtés, et nous passons beaucoup de temps sans avancer. Si vous écoutez Eric Schmidt, nous nous en sortons bien à la fois du côté des atomes et du côté des signaux. Maintenant, Kiel admettra qu'en termes de communications informatiques, nous avons fait des progrès énormes, rapides et transformateurs.

Donc, nous faisons ces progrès parce que, premièrement, les lois de la physique le permettent. Les lois de la physique ne permettent pas les voitures volantes à grande échelle, mais elles permettent des processus de signal plus rapides. Et deuxièmement, grâce au génie de la DARPA, ou quoi que ce soit qui a inventé le protocole Internet. Maintenant, il est extrêmement important de réaliser que le protocole Internet est une norme d'ingénierie.

Ce n'est pas une loi. La loi n'est pas obligée d'y prêter attention. En fait, la [00:10:00] loi l'ignore fréquemment. Mais avec la création du protocole Internet, la mer Rouge des choses s'est ouverte. D'un côté, nous avons le transport, et de l'autre, nous avons les applications. Et les applications n'existaient pas avant l'invention du protocole TCP/IP.

Nous avons donc cette division des eaux entre le transport, qui coûte des milliards, et les applications, qui coûtent des millions. Et l'entrée dans les applications, eh bien, il y en a beaucoup, elles se multiplient chaque jour, et c'est une saison d'expérimentation fertile. Et de nouveaux marchés, et de nouvelles avenues, et de nouvelles façons de faire les choses.

Tout cela est parfaitement évident. Mais il est important de se rappeler qu'Internet n'est qu'une norme technique, et que les lois ne sont pas obligées d'en tenir compte. Un exemple particulier, qui me vient récemment à l'esprit, est notre refonte de la Loi sur [00:11:00] la radiodiffusion, qui a eu pour effet de marquer chaque partie de la situation actuelle avec l'ancien modèle de la Loi sur la radiodiffusion.

Et ce que je veux dire par là, c'est que, simplement parlant, une société peut innover en permettant l'innovation, ou une société peut étouffer l'innovation en perpétuant des formes de pensée obsolètes. Maintenant, les formes de pensée obsolètes sont perpétuées parce que des gens ont un intérêt économique à le faire. Et l'équilibre entre l'innovation et la stagnation est très souvent une décision politique et une situation compliquée.

Et nous espérons que l'exemple des difficultés rencontrées par la Loi sur la diffusion en ligne servira d'exemple à ne pas suivre. Pour arrêter d'essayer de marquer l'avenir avec

les suppositions du passé. [00:12:00] Et nous espérons qu'il y aura un apprentissage. Il y a donc de nombreux domaines dans lesquels la Société de l'Internet peut intervenir.

Certaines batailles ont été gagnées, d'autres perdues, et certaines que nous espérons remporter à nouveau. Mais il est important que, pour qu'une société innove, les esprits doivent être ouverts à l'innovation. Ce ne sont pas seulement les lois de la physique qui déterminent le résultat. C'est aussi la capacité de la société à tolérer de nouvelles façons de penser, de nouvelles méthodes, de nouvelles classes sociales, de nouvelles manières d'accomplir les choses.

Et nous, à la Société de l'Internet, sommes très favorables aux possibilités d'innovation. Nous nous préoccupons de ce que l'innovation peut nous apporter, mais nous sommes surtout très inquiets de l'incapacité apparente à accepter les degrés de changements qui nous sont demandés par nos décideurs. Et nos arrangements institutionnels sont dans de nombreux [00:13:00] cas déconnectés de là où nous devons aller.

Cet après-midi, j'espère que vous aurez une discussion intéressante et variée sur un tas de sujets où les possibilités d'innovation sont célébrées et des réactions responsables à ces innovations sont envisagées. Merci à tous.